



Le droit de mon fils sur les visite de voir sont pere

Par **papa421**, le **03/01/2009** à **11:40**

bonjour je suis divorcé depuis quelque mois j avais ue la garde de mes enfants 1 mercredi sur deux et 1 week end sur deux il y a quelque moi le droit de visite de mon fils le mercredi a ete suprimé pour le motif que je fini a 15h et je ne peux pas m en occupé .mon fils a de tres monbreuse reprise a demandé a sa mere de me voir plus souvent elle a choisi d interdire mon fils en dehors de les jour de garde .rnma question est simple a t elle le droit d interdire a mon fils de me voir quand il le desire je pensse que pour mon fils c est pas une solution de ne pas voir sont pere quand il le veux de recevoir de l amour de sont pere quand il en a besoin .rnmerci pour votre reponse

Par **citoyenalpha**, le **03/01/2009** à **20:35**

Bonjourrnnil appartient au juge des affaires familiales de se prononcer sur le le droit de garde respectif des parents en cas de conflit entre les parties.rnrnVous pouvez au vu de la situation demander au juge l'extension de votre droit de garde. rnIl lui appartiendra au vu des éléments qui lui seront soumis de statuer souverainement sur vos prétentions et ceux afin de préserver le droit des parents et celui des enfants.rnrnEst ce le juge qui a décidé de supprimé votre droit de visite le mercredi?rnTenter de trouver à l'amiable une solution. Vous pouvez demander une médiation à défaut de pouvoir trouver une solution avec la mère et par la suite saisir le juge pour obtenir la protection de votre droit de visite.rnrnSuivant l'âge de l'enfant et les situations géographiques des parents une demande de garde alternée peut être demandée.rnrnRestant à votre disposition.

Par **papa421**, le **03/01/2009** à **23:24**

merci pour la reponse pour la question c est le juge finae du divorce qui a decider sa suite a un ancien document de mes horaires mon fils a bientot 10 ans et il veux pas rester chez sa mere mais le juge refuse de l ecouter alors que ma fille a ete ecouter alors quel avait que 11 an rnla mere suis le jugement alors que le bien de mes enfants c est ce qu il veu de voir sont pere et sa lui fait tres mal de pas me voir plus souvent rnmerci encore pour la reponse